

New-Worker Zone: Why the First Year on the Job Has Disproportionate Risk Stats and Facts – French



FAITS

1. **Manque d'Expérience** : les nouveaux employés connaissent mal les équipements, les tâches et les dangers, ce qui augmente le risque d'erreurs pouvant entraîner des blessures.
2. **Reconnaissance Incomplète des Dangers** : les nouveaux employés n'ont souvent pas appris à repérer les signes avant-coureurs, tels que les charges instables, les points de pincement ou les conditions dangereuses, avant que le danger ne se présente.
3. **Stress lié à la Surcharge de Travail** : la pression exercée dès le début pour être performant rapidement peut pousser les nouveaux employés à se précipiter, à sauter des étapes ou à dépasser les limites de sécurité.
4. **Utilisation Inappropriée des EPP** : un ajustement incohérent, un port incorrect ou un manque de formation sur les EPP réduit la protection et augmente l'exposition aux risques.
5. **Manque de Confiance pour s'Exprimer** : les nouveaux employés peuvent avoir peur de poser des questions ou de signaler leurs préoccupations, ce qui les conduit à accepter tacitement des pratiques dangereuses.
6. **Environnements de Travail Inconnus** : la découverte de nouveaux agencements, zones d'équipement ou modèles de flux de travail augmente le risque de glissades, de trébuchements et d'erreurs opérationnelles.

STATISTIQUES

- Au Canada, les jeunes travailleurs et les nouveaux travailleurs (âgés de 15 à 24 ans) ont des taux d'accidents jusqu'à 1,5 à 2 fois plus élevés que les travailleurs plus âgés, la « nouveauté » étant le principal facteur contribuant à 20 à 30 % des demandes d'indemnisation dans les secteurs à haut risque comme la construction et la fabrication (2020-2024).
- En Colombie-Britannique, les jeunes travailleurs (âgés de 15 à 24 ans) ont représenté 20 % de toutes les demandes d'indemnisation pour perte de temps entre 2020 et 2024, alors qu'ils ne constituent que 15 % de la main-d'œuvre, en raison des risques élevés liés à la première année d'emploi.
- En Ontario, les nouveaux travailleurs au cours de leur premier mois d'emploi ont un taux de réclamations pour perte de temps de travail supérieur de 40 à 50 % à

celui des travailleurs expérimentés, une tendance qui persiste selon les données de 2023-2025.

- Au Canada, les travailleurs nouvellement embauchés (tous âges confondus) déclarent des taux d'accidents 2 à 3 fois plus élevés au cours de leur première année, 25 % des demandes d'indemnisation provenant de postes physiquement exigeants ne bénéficiant pas d'une formation adéquate (2020-2023).
- Les travailleurs en première année d'emploi représentent plus de 35 % des accidents du travail aux États-Unis (données sur les accidents du travail aux États-Unis, 2022-2023).
- Les jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans ont des taux d'accidents plus élevés que tout autre groupe d'âge, en particulier au cours de leur première année d'emploi (NIOSH).